

## Arrêt du bail de l'espace Terres d'Armor Habitat de Dinan

DELIBERATION BCA 2026 M02 11

Bureau du Conseil d'Administration du 06 février 2026

Membres délibérants présents :

Mme Martine HUBERT, Mme Chantal NACIRI, Mme Gaëlle ROUTIER,

Membres délibérants présents, ayant donné pouvoir :

Mme Nadège LANGLAIS donne pouvoir à M. Jean-Claude DAUPHIN,

M. Paul LE BIHAN donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER,

Mme Sylvie GUIGNARD donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER,

Assistait à la séance, avec voix consultative :

Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :

Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier

Mr François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires

Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine

Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu la délibération du CA du 7 janvier 2022, CA 2022/M01/12 relative aux délégations de compétence accordées au Bureau,*

*Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,*

### CONTEXTE

TERRES D'ARMOR HABITAT loue depuis le 15/03/2020 un local commercial situé au 16 rue de Brest à Dinan. Il s'agit d'un « Espace TERRES D'ARMOR HABITAT » ayant pour but de réaliser des permanences de l'agence sur le territoire et de proposer une vitrine des réalisations de l'organisme.

### PROBLEMATIQUE

Le bail arrive à échéance au 14/03/2026, et se pose la question du bienfondé du maintien ou non de cet espace (préavis de 6 mois).

Ci-dessous quelques éléments d'informations :

Fréquentation 2025 : 2,5 personnes par jour de permanence (lundi et jeudi)

Présence de SERVAGROUPE 1 à 2 fois par mois, avec peu de fréquentation

Loyer : 893.42€ + 45 € = 938.42€ X12 = 11 261.04€/an

Pour information, sans nouvelle de notre part, le bail sera reconduit par tacite reconduction pour une durée de 6 ans. Ensuite Terres d'Armor Habitat pourra donner congé à tout moment en respectant un préavis de 6 mois

Points positifs, le site :

- Permet de rencontrer les demandeurs et les locataires qui résident sur DINAN AGGLO.
- Permet de rencontrer les partenaires (NOZ DEIZ + STEREDENN)

Au 18/11/2025 : 24 entretiens signature baux y ont été réalisés

Points négatifs :

- Peu de passages et notamment en spontané
- Difficulté à assurer les permanences en périodes de vacances ou lors d'absence du personnel de l'agence Terre et Mer
- Pas suffisamment de communication sur l'existence de l'espace TAH
- La situation géographique du local, assez éloignée du centre-ville

- Des problèmes de stationnement

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration :

- De ne pas renouveler le bail et donner le préavis à compter du 01/03/2026

---

### **Le Bureau, Après en avoir délibéré**

- Décide de ne pas renouveler le bail et de donner le préavis à compter du 01/03/2026

---

**Vote à l'unanimité**



La Présidente,  
Gaëlle ROUTIER  
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaëlle Routier', written over a horizontal line.